

Commune de Tullins
Département de l'Isère

2017-304

ARRETE DU MAIRE N° 2017-6.1-291

Objet : Fermeture définitive des deux courts de tennis situés chemin du Peilladoux

Le Maire de Tullins,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la création de deux nouveaux courts de tennis dans l'enceinte du complexe sportif Jean Valois,

ARRETE

Article 1 : La fermeture définitive des deux courts de tennis situés chemin du Peilladoux à compter du 23 octobre 2017.

Article 2 : L'accès à l'enceinte est interdit à tout public.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Isère. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Tullins, à Monsieur le Chef du Centre de secours et à la Police municipale qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 20 octobre 2017



Le Maire

Jean-Yves DHERBEYS